

SIRMOTOM

Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°72

1^{er} semestre 2018

Directeur de publication : Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM



TABLE CHRONOLOGIQUE 2018 – 1^{er} semestre 2018

DATE	INTITULÉ DE L'ACTE
09 février 2018	Délibération n°DCS2018/01 relative au procès-verbal de la réunion du 09 février 2018
14 février 2018	Délibération n°DCS2018/02 relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 15 décembre 2017
14 février 2018	Délibération n°DCS2018/03 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2018
14 février 2018	Délibération n°DCS2018/04 relative à l'information sur la liste des marchés publics conclus pour l'année 2017
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/05 relative à l'approbation du procès-verbal du conseil syndical du 14 février 2018
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/06 relative à l'approbation du compte de gestion du trésorier – Exercice 2017
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/07 relative à l'approbation du compte administratif – Exercice 2017
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/08 relative à l'approbation de la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM – Exercice 2018
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/09 relative à l'approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2018-2020
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/10 relative à la fixation de la durée d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement versées par le SIRMOTOM
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/11 relative au vote du budget primitif 2018
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/12 relative à la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – Année 2018
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/13 relative au contrat de collaboration pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication avec la Société COREPILE
09 mars 2018	Délibération n°DCS2018/14 relative à l'annulation et remplacement de la délibération n°DCS2018/07 relative à l'approbation du compte administratif – Exercice 2017
08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/15 relative à l'installation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant pour la communauté de communes Brie Nangissienne
08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/16 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2018

08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/17 relative à l'approbation du rapport d'activité du SIRMOTOM – Exercice 2017
08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/18 relative à l'autorisation donnée au comptable public à effectuer les opérations de corrections nécessaires à une cession de bien et d'en constater la sortie de l'actif
08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/19 relative à la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet
08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/20 relative à la création d'un emploi permanent d'ambassadeur de tri à temps complet
08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/21 relative au lancement du projet de subvention à l'achat de couches lavables pour les particuliers
08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/22 relative au renouvellement de la convention avec ECOMOBILIER pour le soutien à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement
08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/23 relative à la mise en œuvre du P.L.P.D.M.A. (Plan Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
08 juin 2018	Délibération n°DCS2018/24 relative à la création d'une C.C.E.S. (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) pour l'élaboration et le suivi du P.L.P.D.M.A.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 FEVRIER 2018

N° DCS2018/01

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	28
- Votants	30
- Représentés	02
- Absents	31

Date de Convocation

1^{er} février 2018

Date d’Affichage

16 février 2018

OBJET :
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 09 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 09 février à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, LENARDUZZI, PENOT, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M.M. CHOLLET, DEMONT, THILLAYS.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. BOITEUX, CHAUVET, YWANNE.

Représentés : M. GOSSEREZ représenté par M. THILLAYS, Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, OLLAR, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, ALLAIN, AFONSO Jean, OZOG, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, MARTIN, Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CORBIN, délégué titulaire, 6^{ème} Assesseur du Bureau.

Etaient également présents :

- Mme Andrée ZAIDI, Directrice du SIRMOTOM,
- M. Jean-Pierre DOUSSOT, Délégué suppléant de la Communauté de Communes Pays de Montereau (Commune de Diant).

Monsieur James CHERON, Président du Syndicat s'excuse auprès des membres du Conseil Syndical présents, mais ces derniers n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2017 ;

FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire 2018 ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Information sur la liste des marchés conclus pour l'année 2017 ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Contrat avec la Société SEMS pour le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment ;
 - Contrat d'entretien des branchements d'eaux usées – Société COVERED ;
 - Convention d'assistance et d'accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable avec le Cabinet Nestranny Conseil.
- Affaires et questions diverses.

La séance est levée et renvoyée au mercredi 14 février 2018 à 17 heures 30 avec le même ordre du jour.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180215-DCS2018_01-DE

Accusé certifié exécutoire

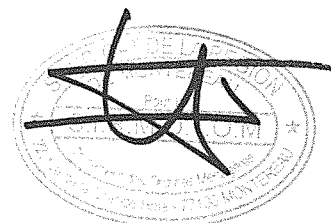
Réception par le préfet : 15/02/2018

Publication : 16/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré le 09 février 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 14 FEVRIER 2018

N° DCS2018/02

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	29
- Votants	32
- Représentés	03
- Absents	29

Date de Convocation

09 février 2018

Date d’Affichage

21 février 2018

OBJET :

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2017**

Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du 09 février 2018, le Conseil Syndical de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères a été convoqué légalement à nouveau, l’an deux mille dix-huit, le 14 février à dix-sept heures 30, et a délibéré valablement sans condition de quorum, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SOLAZZO, PATY, MUNOZ, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, Mmes CHARET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme PLANADE représentée par M. MUNOZ, Mme GODON représentée par M. CHEREAU, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, PRAT, M.M. TROUVE, CHOLLET, DEMONT, OZOG, GOLDSTEIN, RICHETIN, SIMONET, Mme FAUCONNET, M.M. BOITEUX, CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Il convient que l'assemblée se prononce sur le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 15 décembre 2017, et de formuler si nécessaire des observations.

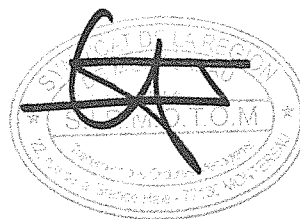
Un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 15 décembre 2017, tel qu'il est annexé.

Fait et délibéré le 14 février 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180215-DCS2018_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2018

Publication : 21/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 14 FEVRIER 2018

N° DCS2018/03

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	29
- Votants	32
- Représentés	03
- Absents	29

Date de Convocation

09 février 2018

Date d'Affichage

21 février 2018

OBJET :

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 09 février 2018, le Conseil Syndical de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères a été convoqué légalement à nouveau, l'an deux mille dix-huit, le 14 février à dix-sept heures 30, et a délibéré valablement sans condition de quorum, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SOLAZZO, PATY, MUNOZ, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, Mmes CHARET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme PLANADE représentée par M. MUNOZ, Mme GODON représentée par M. CHEREAU, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, PRAT, M.M. TROUVE, CHOLLET, DEMONT, OZOG, GOLDSTEIN, RICHTIN, SIMONET, Mme FAUCONNET, M.M. BOITEUX, CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales ;
- VU les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire, modifiés par L'article 107 de la loi NOTRe précité en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, l'article L.2312-1 du CGCT dispose :

« (...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, [le président du syndicat présente au Conseil Syndical], dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au [Conseil Syndical], dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les [syndicats] de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. (...) ».

Ainsi, les textes prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), qui présente les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette. Ce document s'enrichit aussi d'informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune.

En conséquence, il est présenté au Conseil Syndical les éléments nécessaires à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, tels qu'ils sont retracés sur le rapport figurant en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire figurant en annexe,
- II. De prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif,
- III. De prendre acte que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
- IV. De prendre acte que Monsieur le Président du Syndicat, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 14 février 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180215-DCS2018_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2018

Publication : 21/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 14 FEVRIER 2018

N° DCS2018/04

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	29
- Votants	32
- Représentés	03
- Absents	29

Date de Convocation
09 février 2018

Date d’Affichage
21 février 2018

OBJET :
**INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES PUBLICS
CONCLUS POUR L’ANNEE 2017**

Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du 09 février 2018, le Conseil Syndical de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères a été convoqué légalement à nouveau, l’an deux mille dix-huit, le 14 février à dix-sept heures 30, et a délibéré valablement sans condition de quorum, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SOLAZZO, PATY, MUNOZ, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, Mmes CHARET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme PLANADE représentée par M. MUNOZ, Mme GODON représentée par M. CHEREAU, Mme GRIERE représentée par M. CHIANESE.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, CADET, CHON, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, PRAT, M.M. TROUVE, CHOLLET, DEMONT, OZOG, GOLDSTEIN, RICHTIN, SIMONET, Mme FAUCONNET, M.M. BOITEUX, CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-19,

VU Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment son article 107,

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- Prendre connaissance de la liste des marchés publics conclus en 2017,
- D'autoriser Monsieur le Président à publier la liste sur le profil acheteur achatpublic.com, ainsi que sur le site internet du SIRMOTOM,
- De mandater Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches de nature à exécuter la présente décision.

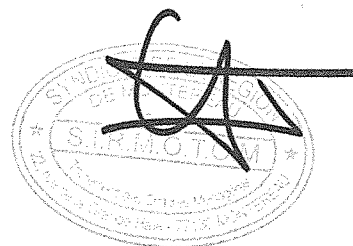
LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS POUR L'ANNEE 2017			
N° ET OBJET DU MARCHÉ	TYPE DE PROCÉDURE	DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ	NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE
MARCHÉ DE TRAVAUX			
<i>Montant égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT</i>			
-	-	-	-
<i>montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée</i>			
-	-	-	-
<i>Montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée</i>			
-	-	-	-
MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES			
<i>Montant égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT</i>			
2017-03 Location longue durée d'un véhicule destiné à la Direction dans le cadre ses fonctions	MAPA< 25.000 € H.T.	11/04/2017	<u>MONTEREAU AUTOMOBILE</u> <u>Concessionnaire CITROEN</u> 1 rue des Clomarts – ZI 77130 MONTEREAU FAULT YONNE

<i>Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée</i>			
2017-01 Fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux	MAPA	21/03/2017	PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS Direction Régionale Ile de France 9 rue des Champs Fourgons 92230 GENNEVILLIERS
2017-02 Fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective des emballages des communes du SIRMOTOM	MAPA	11/04/2017	TEMACO SAS AGENCE DE LIMEIL BREVANNES 77 avenue Albert Garry 94450 LIMEIL BREVANNES
2016-03 Missions de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie relatives à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères, collecte sélective, papier, verre de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM	MAPA	11/05/2017	SAFEGE Parc de l'île – 15/27 Rue du Port 92022 NANTERRE CEDEX N° SIRET : 542 021 829 Code APE : 7112 B
<i>Montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée</i>			
-	-	-	-

Fait et délibéré le 14 février 2018,

Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180215-DCS2018_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2018

Publication : 21/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/05

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d’Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
DU 14 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LCONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHTIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Il convient que l'assemblée se prononce sur le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 14 février 2018, et de formuler si nécessaire des observations.

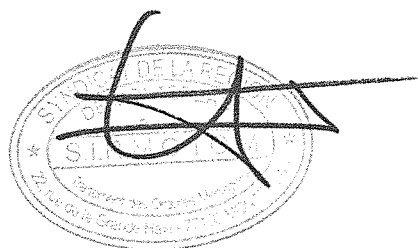
Un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A LA MAJORITÉ :
38 (TRENTE-HUIT) VOIX « POUR », 1 (UNE) VOIX « ABSENTION » MADAME DESANTE
(COMMUNE DE NOISY RUDIGNON -
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU)**

D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 14 février 2018, tel qu'il est annexé.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018

Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/06

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d’Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER
EXERCICE 2017**

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LECONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHTIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'Instruction Budgétaire et Comptable M14 ;

CONSIDÉRANT Que le Compte Administratif de l'exercice 2017 a été adressé à chaque membre du Conseil Syndical ;

CONSIDÉRANT Que les écritures comptables du Président sont conformes à celles du Trésorier ;

LE CONSEIL SYNDICAL :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT :

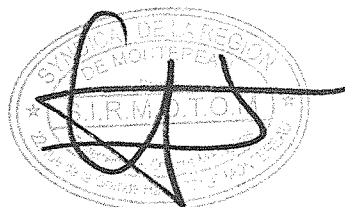
- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

A L'UNANIMITÉ :

D'approuver le **COMPTE DE GESTION** de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Trésorier, et dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de l'exercice 2017.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018
Publication : 16/03/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/07

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d'Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2017**

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LCONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHTIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

CONSIDÉRANT Que le Conseil Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

CONSIDÉRANT Que, pour ce faire, le Président doit se retirer et laisser la présidence à Madame DE SAINT LOUP Marie-Claude, doyenne d'âge du Conseil Syndical ;

CONSIDÉRANT Que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif ;

CONSIDÉRANT Que l'exercice 2017 fait ressortir un excédent d'investissement et non un besoin de financement, et qu'en conséquence aucune délibération d'affectation du résultat n'est nécessaire.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF** de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	7 747 948,69 €
DÉPENSES	7 841 548,19 €
RÉSULTAT ANNÉE N (excédent)	- 93 599,50 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (excédent)	1 521 980,40 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	1 428 380,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	515 570,35 €
DÉPENSES	126 518,04 €
RÉSULTAT ANNÉE N (excédent)	389 052,31 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (excédent)	4 486 026,30 €
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	4 875 078,61 €

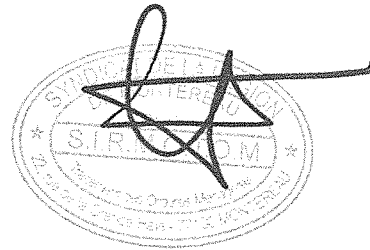
TOTAL GLOBAL	6 303 459,51 €
---------------------	-----------------------

DCS2018/07 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF –EXERCICE 2017

Le bilan cumulé des sections d'investissement et de fonctionnement présente, pour l'année 2017, un **excédent global de 6 303 459,51 €.**

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018

Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/08

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d’Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DUE PAR LE
SIRMOTOM AU SYTRADEM - EXERCICE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LECONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHETIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2018/08 – APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DUE PAR LE SIRMOTOM AU SYTRADEM -
EXERCICE 2018**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU La délibération n° DCS2018/11 du Conseil Syndical du SIRMOTOM en date du 09/03/2018 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2018 ;

La population totale du territoire du SYTRADEM est de 143 999 habitants, dont :

- 54 770 habitants pour le SIRMOTOM ;
- 89 229 habitants pour le SMETOM-GEEODE.

En conséquence, il convient de répartir le montant des participations 2018 entre les syndicats adhérents, étant précisé que cette répartition est effectuée proportionnellement à la population de chaque structure.

Ainsi, les montants des contributions sont les suivantes :

- Participation aux charges du SYTRADEM : **8 045 944,13 € H.T. (8 850 538,54 € T.T.C.)**
- Répartition des contributions :
 - SIRMOTOM : $(8\,045\,944,13 \times 54\,770) / 143\,999 = 3\,060\,273,75 \text{ € H.T.}$
Soit 3 366 301,13 € T.T.C.
 - SMETOM - GEEODE : $(8\,045\,944,13 \times 89\,229) / 143\,999 = 4\,985\,670,38 \text{ € H.T.}$
Soit 5 484 237,42 € T.T.C.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM d'un montant de **3 366 301,13 € T.T.C.**, au titre de l'exercice 2018.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018
Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/09

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d'Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT (P.P.I.) 2018-2020**

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LECONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHETIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2018/09 – APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.)
2018-2020**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU La délibération du SIRMOTOM n° DCS2017/14 en date du 24 mars 2017 approuvant le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) « 2017-2019 » ;

CONSIDÉRANT Que le P.P.I. n'est pas définitif et qu'il peut donner lieu à une réactualisation chaque année, afin de tenir compte des aléas de toute programmation, et pour procéder aux ajustements nécessaires ;

CONSIDÉRANT Que le P.P.I. « 2018-2020 » reprend la liste des projets phares du SIRMOTOM ;

CONSIDÉRANT Que le P.P.I. est un outil de programmation des investissements envisagés pour les 3 ans à venir, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. Il contribue à une meilleure lisibilité budgétaire, notamment par son aspect pluriannuel en fonction d'une programmation et d'une planification prévisionnelle.

Au titre de la période « 2018-2020 », le P.P.I. s'élève à un montant total d'investissement de 4 603 231,00 €, selon la répartition suivante :

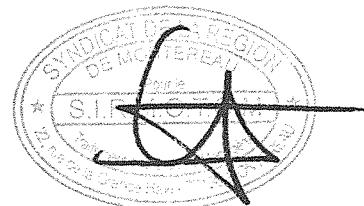
- Extension de la Déchetterie de Montereau : 1 915 231,00 € ;
- Construction d'une troisième déchetterie : 1 180 000,00 € ;
- Mise en place de PAV enterrés et semi-enterrés : 1 508 000,00 € ;

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I. 2018-2020) tel que joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018

Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/09

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d'Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT (P.P.I.) 2018-2020**

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LECONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHETIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2018/09 – APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.)
2018-2020**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU La délibération du SIRMOTOM n° DCS2017/14 en date du 24 mars 2017 approuvant le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) « 2017-2019 » ;

CONSIDÉRANT Que le P.P.I. n'est pas définitif et qu'il peut donner lieu à une réactualisation chaque année, afin de tenir compte des aléas de toute programmation, et pour procéder aux ajustements nécessaires ;

CONSIDÉRANT Que le P.P.I. « 2018-2020 » reprend la liste des projets phares du SIRMOTOM ;

CONSIDÉRANT Que le P.P.I. est un outil de programmation des investissements envisagés pour les 3 ans à venir, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. Il contribue à une meilleure lisibilité budgétaire, notamment par son aspect pluriannuel en fonction d'une programmation et d'une planification prévisionnelle.

Au titre de la période « 2018-2020 », le P.P.I. s'élève à un montant total d'investissement de 4 603 231,00 €, selon la répartition suivante :

- Extension de la Déchetterie de Montereau : 1 915 231,00 € ;
- Construction d'une troisième déchetterie : 1 180 000,00 € ;
- Mise en place de PAV enterrés et semi-enterrés : 1 508 000,00 € ;

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I. 2018-2020) tel que joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018
Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/10

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d'Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
VERSEES PAR LE SIRMOTOM**

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LECONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHTIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2018/10 – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATION ET DES
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LE SIRMOTOM**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2321-2-27° ;

VU Le Décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015, qui a modifié l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et réformé la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

CONSIDÉRANT La nécessité de fixer les durées d'amortissements pour les immobilisations corporelles et incorporelles et les subventions d'équipement versées par le SIRMOTOM ;

CONSIDÉRANT La nécessité de compléter la dernière délibération n° DCS2017/15 du 24 mars 2017 sur les durées d'amortissement des immobilisations.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Sont proposées les durées d'amortissement suivantes, qui s'appliqueront aux amortissements pratiqués à compter de l'exercice 2018 :

ARTICLES	BIENS	DUREES (ANNEE)
2031	Frais d'études (non suivies de réalisations)	5
2041412	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	5
2051	Concessions et droits similaires, licences, logiciels...	1 à 3
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	3 à 5
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 à 20
2138	Autres constructions : bâtiments légers, abris	10 à 15
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 à 10
2182	Matériel de transport	5 à 10
2183	Matériel de bureau	5 à 10
	Matériel informatique	3 à 5
2184	Mobilier	10 à 15
2188	Autres immobilisations corporelles	3 à 5
Les biens de faible valeur dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € H.T (Article R.2321-1 du C.G.C.T.)		1

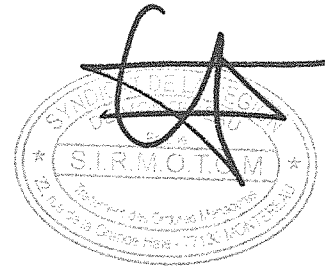
**DCS2018/10 – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONSET DES
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LE SIRMOTOM**

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. De fixer les durées d'amortissement des biens du Syndicat selon le tableau présenté dans la présente délibération ;
- II. De fixer à 5 ans la durée d'amortissement des subventions finançant la mise en place d'un équipement de pré-collecte.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018

Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/11

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d’Affichage

16 mars 2018

OBJET :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LCONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHTIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

DCS2018/11 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 14 février 2018 ;
- VU** La délibération n° DCS2018/06 du Conseil Syndical du SIRMOTOM en date du 09 mars 2018 approuvant le Compte de Gestion du Trésorier de l'exercice 2017 ;
- VU** La délibération n° DCS2018/07 du Conseil Syndical du SIRMOTOM en date du 09 mars 2018 adoptant le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

CONSIDÉRANT Que le projet du Budget Primitif 2018 a été établi par le Président du Syndicat et examiné par son Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 844 016,00 €	8 844 016,00 €
INVESTISSEMENT	5 253 698,73 €	5 253 698,73 €
TOTAL	14 097 714,73 €	14 097 714,73 €

Il appartient au Conseil Syndical de se prononcer sur ce projet.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver le Budget Primitif 2018 tel qu'il lui a été présenté et argumenté ;
- II. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;
- III. Le Président du Syndicat, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018
Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/12

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d’Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES
PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS -
ANNEE 2018**

L’an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LECONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHETIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2018/12 – CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS
DE TRI DES DECHETS – ANNEE 2018**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Le SYTRADEM perçoit des recettes provenant des opérations de collecte et de tri des déchets ménagers issus de la collecte sélective.

Ces recettes sont issues :

- De la revente des matériaux aux repreneurs avec lesquels la Collectivité a signé un contrat de reprise des matériaux ;
- De soutiens versés par la Société CITEO :
 - Dans ce cadre, la Collectivité s'engage à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages soumis à la consigne de tri.
 - De soutiens au titre du tri des journaux, revues, magazines.

Ces recettes venant en atténuation des charges correspondantes font l'objet d'un reversement aux Syndicats de base (SIRMOTOM et SMETOM-GEEODE).

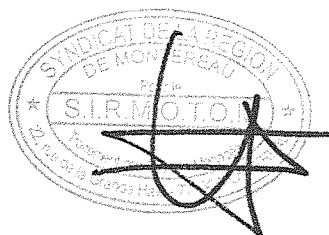
Afin de permettre d'effectuer les reversements au titre de l'année 2018, il est nécessaire de conclure une convention tripartite entre le SYTRADEM, le SIRMOTOM et le SMETOM-GEEODE, document définissant les modalités pour ce faire.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets ;
- II. D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018

Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/13

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d'Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**CONTRAT DE COLLABORATION POUR LA REPRISE DES
PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGES ET LE
SOUTIEN A LA COMMUNICATION AVEC LA SOCIETE
COREPILE**

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LECONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHETIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

DCS2018/13 – CONTRAT DE COLLABORATION POUR LA REPRISE DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGES ET LE SOUTIEN A LA COMMUNICATION AVEC LA SOCIETE COREPILE

VU La délibération n°DCS2013/27 en date du 19 avril 2013 portant sur le protocole d'accord avec la société COREPILE pour la mise en place d'un service gratuit de collecte dans les déchetteries du SIRMOTOM et la valorisation des piles usagées,

CONSIDERANT Que la Société COREPILE a reçu son ré-agrément pour la période 2016-2021,

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

COREPILE est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics le 22 décembre 2015 (renouvellement d'agrément) pour la prise en charge de la gestion des déchets de piles et accumulateurs portables usagés.

Dans le cadre de son agrément COREPILE doit contractualiser avec les collectivités locales afin de :

- faire enlever gratuitement les piles et accumulateurs portables en mélange, issus de la collecte séparée au terme du décret n°2009-1139 du 22 sept 2009 ;
- déterminer les modalités financières de soutien de La Collectivité, en matière de communication.

COREPILE a mis en place un nouveau contrat dont le contenu a été validé par le ministère de tutelle, intégrant la nouvelle obligation de mise en place d'un soutien financier à la communication et permettant également de prendre en compte les changements de périmètres constatés suite à la loi NOTRe.

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2021, terme de l'agrément de COREPILE en cours (agrément de 6 ans).

En cas de renouvellement de l'agrément de COREPILE, et sauf dénonciation par l'une des deux Parties par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de trois mois, le contrat sera renouvelé sur la période de l'agrément suivant.

COREPILE s'engage à informer les associations représentant les collectivités locales et La Collectivité des démarches de renouvellement d'agrément dans un délai de 3 à 6 mois avant la date d'échéance de l'agrément en cours.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de collaboration pour la reprise gratuite des piles et des accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication avec la société COREPILE, et tous documents s'y référant.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180319-DCS2018_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2018

Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Président
James CHERON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 09 MARS 2018

N° DCS2018/14

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	36
- Votants	38
- Représentés	02
- Absents	22

Date de Convocation

1^{er} mars 2018

Date d’Affichage

16 mars 2018

OBJET :

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DCS2018/07
RELATIVE A L’APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2017**

L'an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LECONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, CHERON, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHETIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3^{ème} Assesseur du Bureau.

**DCS2018/14 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DCS201/07 RELATIVE A L'APPROBATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF –EXERCICE 2017**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

CONSIDÉRANT Que le Conseil Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

CONSIDÉRANT Que, pour ce faire, le Président s'est retiré et a laissé la présidence à Madame DE SAINT LOUP Marie-Claude, doyenne d'âge du Conseil Syndical ;

CONSIDÉRANT Que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif ;

CONSIDÉRANT Que l'exercice 2017 fait ressortir un excédent d'investissement et non un besoin de financement, et qu'en conséquence aucune délibération d'affectation du résultat n'est nécessaire.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF** de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	7 747 948,69 €
DÉPENSES	7 841 548,19 €
RÉSULTAT ANNÉE N (excédent)	- 93 599,50 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (excédent)	1 521 980,40 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	1 428 380,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	515 570,35 €
DÉPENSES	126 518,04 €
RÉSULTAT ANNÉE N (excédent)	389 052,31 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 (excédent)	4 486 026,30 €
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	4 875 078,61 €

TOTAL GLOBAL	6 303 459,51 €
---------------------	-----------------------

**DCS2018/14 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DCS201/07 RELATIVE A L'APPROBATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF –EXERCICE 2017**

Le bilan cumulé des sections d'investissement et de fonctionnement présente, pour l'année 2017, un excédent global de 6 303 459,51 €.

Fait et délibéré le 09 mars 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180403-DCS2018_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2018

Publication : 16/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2018

N° DCS2018/15

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation
31 mai 2018

Date d’Affichage
15 juin 2018

OBJET :

**INSTALLATION D’UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET
D’UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE NANGISSIENNE**

L’an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.

DCS2018/15 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE NANGISSIENNE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** L'arrêté préfectoral DRCL/BCCCL-2011 n°48 du 15 juin 2011 portant représentation-substitution de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne en lieu et place de la commune de La Chapelle-Rablais au Syndicat Mixte de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères ;
- VU** la délibération DCS2014/23 prise par le Conseil Syndical du SIRMOTOM en date du 17 mars 2014, modifiant l'article VI des statuts du SIRMOTOM, portant sur une représentativité à la proportionnelle, pour préserver le fonctionnement initial ;
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » en date du 18 décembre 2014, précisant l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au SIRMOTOM, représentant la commune de La Chapelle-Rablais ;
- VU** La délibération du SIRMOTOM n°DCS2015/01 du 02 février 2015 relative à l'installation des nouveaux membres du Conseil Syndical du SIRMOTOM,
- VU** la délibération prise par la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » en date du 29 mars 2018 portant sur la désignation des représentants au sein du SIRMOTOM,

Les membres du Conseil Syndical se doivent d'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM, Monsieur Marcel FONTELLIO en qualité de délégué titulaire (précédemment délégué suppléant), et Monsieur Denys MARTIN en qualité de délégué suppléant (précédemment délégué titulaire).

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM, Monsieur Marcel FONTELLIO en qualité de délégué titulaire (précédemment délégué suppléant), et Monsieur Denys MARTIN en qualité de délégué suppléant (précédemment délégué titulaire).

Fait et délibéré le 08 juin 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180612-DCS2018_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2018

N° DCS2018/16

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation
31 mai 2018

Date d’Affichage
15 juin 2018

OBJET :

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 09 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Il convient que l'assemblée se prononce sur le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 09 mars 2018, et de formuler si nécessaire des observations.

Un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 09 mars 2018, tel qu'il est annexé.

Fait et délibéré le 08 juin 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180612-DCS2018_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2018

N° DCS2018/17

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation
31 mai 2018

Date d’Affichage
15 juin 2018

OBJET :

**APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITE DU SIRMOTOM
EXERCICE 2017**

L’an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- 1) Que le rapport d'activité du Syndicat au titre de l'année 2017 a été envoyé à chaque Délégué des communes adhérentes au SIRMOTOM ;
- 2) Que les membres de l'assemblée sont appelés à se prononcer sur ce document ;
- 3) Que dès son approbation, le rapport d'activités sera adressé pour information, à chaque Président de Communautés de Communes, ainsi qu'aux Maires, des communes adhérentes au SIRMOTOM.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

De prendre acte du rapport d'activités du Syndicat pour l'Exercice 2017.

Fait et délibéré le 08 juin 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180612-DCS2018_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUN 2018**

N° DCS2018/18

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation

31 mai 2018

Date d'Affichage

15 juin 2018

OBJET :

**AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC
A EFFECTUER LES OPERATIONS DE CORRECTIONS
NECESSAIRES A UNE CESSION DE BIEN ET D'EN
CONSTATER LA SORTIE DE L'ACTIF**

L'an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.

DCS2018/18 – AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC A EFFECTUER LES OPERATIONS DE CORRECTIONS NECESSAIRES A UNE CESSION DE BIEN ET D'EN CONSTATER LA SORTIE DE L'ACTIF

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

En date du 25 novembre 1999, le SIRMOTOM avait acquis 18 bennes réparties sur ses deux déchetteries.

En 2014, trois bennes ont été envoyées en recyclage et ont été cédées à titre onéreux à la société COVED. Une seule écriture avait été effectuée (Titre n° 229 - Bord. 60 du 20/11/2014) pour un montant de 899,00 € constatant le prix de vente.

Les éléments dudit bien se décomposent ainsi :

- Désignation du bien : Fourniture de bennes
- N° inventaire : 1999-001
- Date d'acquisition : 25/11/1999
- Compte par nature concerné : 2158
- Valeur historique d'acquisition : 7 790,15 €
- Montant des amortissements pratiqués : 7 790,15 €
- Valeur Nette Comptable : 0
- Prix de cession : 899,00 €

CONSIDÉRANT Que des opérations sont manquantes, il convient de régulariser la situation comptable et de le sortir de l'actif ;

CONSIDÉRANT Qu'il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire, le SIRMOTOM n'a donc pas à prévoir de crédits à son budget ;

Par conséquent, il est demandé au Conseil Syndical d'autoriser le Comptable Public à effectuer les corrections en situation nette par le compte 1068 et de constater la sortie du bien de l'actif.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser le Comptable Public à effectuer les opérations de corrections nécessaires à cette cession et de constater la sortie du bien de l'actif.

Fait et délibéré le 08 juin 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180612-DCS2018_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2018**

N° DCS2018/19

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation

31 mai 2018

Date d’Affichage

15 juin 2018

OBJET :

**CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’ATTACHE
TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

L’an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précisant que les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement,
- VU** Le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- VU** Le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,
- VU** Le tableau des effectifs adopté par le Conseil Syndical,
- CONSIDERANT** La possibilité de promotion interne d'un agent, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'attaché territorial, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Créer à compter du 1^{er} juillet 2018 un emploi permanent d'attaché territorial (catégorie A) ;
- Compléter en ce sens, le tableau des effectifs de la Collectivité ;
- Fixer conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé ;
- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget du Syndicat ;
- Signer tous actes ou documents aux effets ci-dessus ;
- Appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180612-DCS2018_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré le 08 juin 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2018**

N° DCS2018/20

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation
31 mai 2018

Date d’Affichage
15 juin 2018

OBJET :

**CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’AMBASSADEUR
DE TRI A TEMPS COMPLET**

L’an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2018**

N° DCS2018/21

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation
31 mai 2018

Date d’Affichage
15 juin 2018

OBJET :

**LANCEMENT DU PROJET DE SUBVENTION A L’ACHAT DE
COUCHES LAVABLES POUR LES PARTICULIERS**

L’an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.

DCS2018/21 – LANCEMENT DU PROJET DE SUBVENTION A L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR LES PARTICULIERS

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

En 2011, le SIRMOTOM avait signé un programme de prévention des déchets, et dans la continuité de ce programme, il pourrait être menée une action en faveur des jeunes ménages du territoire en subventionnant l'achat de couches lavables auprès des particuliers.

En effet, un bébé utilise environ 1 tonne de couches jetables entre la naissance et l'âge de la propreté, qui sont enfouis ou incinérés. L'utilisation de couches lavables représente donc un potentiel de réduction immédiat des déchets intéressants.

L'objectif de cette action serait de :

- Améliorer la prise de conscience des ménages sur leur production de déchets et de les sensibiliser ;
- Faire connaître le principe des couches lavables et faciliter l'acquisition des couches pour les parents qui souhaitent les utiliser pour leur(s) bébé(s) ;
- Subventionner les couches lavables d'occasion pour favoriser le réemploi ;
- Faire réaliser des économies pour le Syndicat via l'évitement de déchets ;

Il conviendrait de viser 5 à 10 foyers par an, en subventionnant 50 % du montant T.T.C. d'achat, et de plafonner le remboursement à 200 € T.T.C. maximum pour un enfant, et 400 € T.T.C. pour deux enfants ou plus.

Les critères d'attributions seraient les suivants :

- Résidence principale sur le territoire du SIRMOTOM (justificatif de domicile de moins de deux mois) ;
- Copie de(s) facture(s) pour un achat neuf ou une attestation sur l'honneur du vendeur pour un achat d'occasion ;
- Copie de l'extrait de l'acte de naissance ou du livret de famille ;
- Charte d'engagement d'utilisation de couches lavables dûment signée ;
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ;
- Engagement à répondre à la demande de retour d'expérience du SIRMOTOM.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à lancer l'expérimentation « Projet de subvention à l'achat de couches lavables pour les particuliers », pour déterminer son efficacité à réduire le gisement des déchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180612-DCS2018_21-DE

Accusé certifié exécutoire

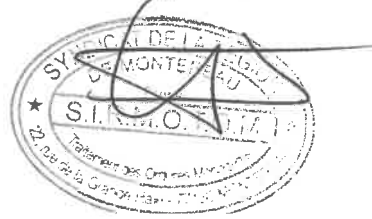
Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré le 08 juin 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2018**

N° DCS2018/22

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation

31 mai 2018

Date d'Affichage

15 juin 2018

OBJET :

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC
ECOMOBILIER POUR LE SOUTIEN A LA COLLECTE DES
DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT**

L'an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.

DCS2018/22 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC ECOMOBILIER POUR LE SOUTIEN A LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU La délibération n°DCS2014/19 prise en conseil syndical du SIRMOTOM le 17 mars 2014 relative à la convention avec ECO MOBILIER pour le soutien à la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (D.E.A.) ;

VU Le projet de convention de partenariat proposé par la Société ECO MOBILIER dans le cadre de la filière des D.E.A. des ménages pour la période 2018/2023 ;

CONSIDERANT Que l'éco-organisme ECO MOBILIER a été réagréé par les pouvoirs publics en date du 26 décembre 2017, pour une durée de 6 ans, afin de prendre en charge la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation du mobilier et de la literie usagés. Eco-mobilier est agréé pour toutes les catégories de produits définies à l'article R543-240 du Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT L'intérêt pour le SIRMOTOM d'être acteur dans la valorisation des déchets d'éléments d'ameublement,

CONSIDERANT L'intérêt pour le SIRMOTOM de souscrire au partenariat avec l'éco-organisme agréé ECO MOBILIER pour la période 2018/2023 afin de bénéficier des soutiens financiers de cet éco-organisme dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs relative aux D.E.A.,

Suite au renouvellement de l'agrément de l'éco-organisme ECO MOBILIER en fin d'année 2017 et après échange avec les pouvoirs publics, ECO MOBILIER propose une nouvelle convention de partenariat avec les collectivités concernant la collecte et traitement des DEA sur les déchetteries des collectivités.

Ce renouvellement de contrat couvre la période 2018 à 2023.

Le projet de convention prévoit le maintien du déploiement de bennes DEA sur les déchetteries pour la collecte et le traitement des DEA par l'éco-organisme en poursuivant le calendrier de déploiement et le soutien forfaitaire validés lors de la première convention. Pour les déchetteries non équipées d'une benne DEA, un soutien matière est maintenu pour la prise en compte du mobilier valorisé ou traité dans les filières collectivité partenaire.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention avec l'éco-organisme ECO MOBILIER et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180612-DCS2018_22-DE

Accusé certifié exécutoire

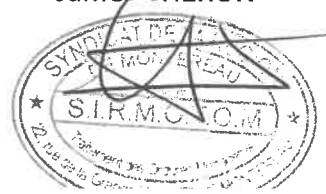
Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré le 08 juin 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2018

N° DCS2018/23

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation
31 mai 2018

Date d'Affichage
15 juin 2018

OBJET :

**MISE EN ŒUVRE DU P.L.P.D.M.A. (PLAN LOCAL
PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES)**

L'an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loire » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loire » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.

DCS2018/23 – MISE EN ŒUVRE DU P.L.P.D.M.A. (PLAN LOCAL PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES)

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Les articles 541-1, 541-15-1 et R514-41-19 et suivants du Code de l'Environnement,
- VU** La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article 541-1 du Code de l'environnement,
- VU** Le décret N° 2015-662 du 10 juin 2015 relatifs aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) engagé par le SIRMOTOM en 2011 avec l'ADEME, qui imposait aux collectivités l'objectif de réduire de 7 % minimum le poids de leurs ordures ménagères et assimilées (OMA) sur une période de cinq années, a pris fin en janvier 2016.

Entre temps, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé un objectif de diminution de 10 % du volume des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés (DMA) correspondent aux ordures ménagères et assimilés (OMA) ainsi qu'aux déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, déchets déposés en déchetteries ...).

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des Programme local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA) qui doivent être élaborés par les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte ou de traitement. Il est codifié aux articles R. 541-41.19 à 28 du Code de l'Environnement.

Aujourd'hui, le SIRMOTOM doit s'engager dans l'élaboration de son nouveau PLPDMA.

Les services du SIRMOTOM auraient en charge l'élaboration du diagnostic, du plan d'action, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'élaboration du programme local d'élaboration d'un PLPDMA ;
- De charger les services du SIRMOTOM à élaborer le diagnostic, le plan d'action, la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation.

Fait et délibéré le 08 juin 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180612-DCS2018_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 08 JUIN 2018**

N° DCS2018/24

Nombre de délégués :

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	34
- Représentés	01
- Absents	27

Date de Convocation

31 mai 2018

Date d’Affichage

15 juin 2018

OBJET :

**CREATION D’UNE C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE
D’ELABORATION ET DE SUIVI) POUR L’ELABORATION ET LE
SUIVI DU P.L.P.D.M.A.**

L’an deux mille dix-huit, le 08 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, GODON, M. DELALANDRE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, DEMONT, TOUZEAU, GOSSEREZ, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. YWANNE.

Représentés : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M. LENARDUZZI, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, OLLAR, MAILLARD Gaston, AFONSO Jean, GOLDSTEIN, Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET, FONTELLIO, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme BELTRAN, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ALLAIN, délégué titulaire, 4^{ème} Vice-Président.

DCS2018/24 – CREATION D'UNE C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU P.L.P.D.M.A.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

VU La délibération n°DCS2018/23 du 08 juin 2018 prise par le SIRMOTOM portant sur l'approbation du lancement de la procédure d'élaboration du programme local d'élaboration d'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) ;

Conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement: « Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son Président et désigne le service chargé de son secrétariat. »

Il appartient donc au SIRMOTOM d'en fixer librement sa composition, d'en nommer son Président, et de désigner le service chargé de son secrétariat.

Le rôle de cette structure de consultation et d'échanges, est multiple. Il s'agit de :

- Réaliser l'état des lieux ;
- Définir les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Préciser les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, les acteurs qui en seront porteurs ;
- Identifier les moyens humains, techniques et financiers nécessaires ;
- Etablir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- Déterminer les indicateurs de suivi du programme.

Dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIRMOTOM, il est proposé que 4 collèges composent la CCES :

- Présidence : le Président du SIRMOTOM ou le représentant qu'il désigne à cet effet, ainsi que tout autre élu ;
- L'animateur du PLPDMA et tout autre membre de l'équipe projet ;
- 1^{er} Collège : "Collectivité territoriale compétente" : Représentants du Conseil Syndical du SIRMOTOM,
- 2^{ème} Collège « Etat et Organismes publics » : Les partenaires institutionnels (ADEME, conseil régional, conseil départemental, chambres consulaires territoriales...)
- 3^{ème} Collège « Acteurs de la prévention et de la gestion des déchets » : Entreprises, secteur de l'économie sociale et solidaire, opérateurs en charge de la gestion des déchets...)
- 4^{ème} Collège « Société civile » : Associations, groupes de citoyens...

Les services du SIRMOTOM auraient en charge le secrétariat de la C.C.E.S.

Le syndicat doit donc procéder à un appel à candidature.

Monsieur le Président appelle à candidature...

DCS2018/24 – CREATION D'UNE C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU P.L.P.D.M.A.

- Président de la C.C.E.S. SIRMOTOM : Monsieur James CHERON,
- Représentant du Président : Monsieur Frédéric FONTAINE,
- 1^{er} Collège : "Collectivité territoriale compétente" :
 - Monsieur Gérard ALLAIN,
 - Monsieur Pierre TROUVE,
 - Monsieur Bernard AUTHIER,
 - Monsieur Casimir CHEREAU,
 - Monsieur Alain RODRIGUEZ.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- De créer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (C.C.E.S.) constituée des candidats ci-dessus ;
- De désigner Monsieur Frédéric FONTAINE Représentant du Président du SIRMOTOM ;
- De désigner pour représenter le SIRMOTOM, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège "Collectivité territoriale compétente" de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés :
 - Monsieur Gérard ALLAIN,
 - Monsieur Pierre TROUVE,
 - Monsieur Bernard AUTHIER,
 - Monsieur Casimir CHEREAU,
 - Monsieur Alain RODRIGUEZ.
- De charger les services du SIRMOTOM à former les collèges 2,3 et 4 de la C.C.E.S ;
- De charger les services du SIRMOTOM à assurer le secrétariat de la C.C.E.S.

Fait et délibéré le 08 juin 2018,
Pour extrait conforme,

Le Président
James CHERON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180613-DCS2018_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation